



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

100% pour la vaccination... Contre son imposition !

Le président de la République, lors de son intervention d'hier, a annoncé un ensemble de mesures pour lutter contre la pandémie en France, une pandémie mondiale qui n'épargne pas les autres continents et qui frappe le monde depuis plus d'un an maintenant.

Face au risque d'une « 4^{ème} vague » dû au variant « Delta », la vaccination va être intensifiée et des mesures restrictives visant celles et ceux qui ne seront pas vacciné.e.s vont être mises en œuvre.

« Faire peser les contraintes sur les non vacciné.e.s », voici la stratégie présidentielle. Qu'il est loin le temps, rappelons-nous, où les masques étaient inutiles, où le gel manquait, où les soignant.e.s étaient obligé.e.s, par la loi, d'aller travailler sans avoir tous les moyens de protection...

Fidèle à sa pratique, le Président stigmatise une partie de la population, plus précisément des travailleurs et majoritairement des travailleuses : le personnel soignant et non-soignant des hôpitaux, des Ehpad, les aides à domicile, etc.

Héros et héroïnes de cette crise, ils/elles seraient aujourd'hui des irresponsables mettant en danger la population car, soi-disant, rétifs à se faire vacciner... De qui se moque-t-on ?

Pour la CGT, la vaccination doit se développer, elle a largement fait ses preuves à travers notre histoire. C'est là une question de santé publique, particulièrement dans cette période de pandémie. Dans ce cadre, nous revendiquons que les brevets tombent dans le domaine publics, que les laboratoires privés cessent de générer des milliards de bénéfices sur la santé.

Pour nous, la vaccination doit se mener dans une démarche de « convaincre plutôt que de contraindre » ; ce qui nous oppose aux mesures prises en direction des personnels (soignants et non-soignants des hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, établissements pour personnes en situation de handicap, en lien avec des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile) qui consistent à rendre obligatoire la vaccination sous peine de sanctions ; ce n'est pas la vaccination, c'est bien son obligation !

Cette obligation, non seulement stigmatise une partie de celles et ceux qui n'ont pas baissé les bras ces derniers mois, bien au contraire, mais elle introduit aussi une « obligation vaccinale » à des salarié.e.s avec ce que cela implique en termes d'atteinte aux libertés individuelles. C'est une mesure qui s'appliquera aussi à l'ensemble des salarié.e.s accueillant des clients ou des usagers... autant dire la très grande majorité du monde du travail.

Montreuil, le 13 juillet 2021